



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Andrée-Anne Gagné](#)

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer la victime.

Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec elle.

S'il y a d'autres jeunes impliqués, compléter avec eux la grille d'évaluation.

Parler à l'investigateur pour obtenir sa version des faits et compléter la grille d'évaluation avec lui.

Confisquer les appareils contenant de la pornographie juvénile.

À la fin de notre intervention, je dois aviser la police de la situation.

Déterminer avec la police quand communiquer avec les parents de la victime, de l'investigateur et des autres jeunes impliqués.

\*Au cours l'intervention, si je me rends compte que c'est un acte malveillant, je dois appeler immédiatement la

police.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Cas 1 : Déclencher le protocole SEXTO avec la personne qui dénonce (même si ce n'est pas la victime); Que ce soit celui qui envoie ou celui qui reçoit la photo, si une personne ne collabore pas, je dois appeler la police.

Cas 2 : Même si ce n'est pas de la pornographie juvénile, il faut tout de même rencontrer celui qui reçoit la photo pour être sûr; Bien sûr, il ne faut jamais regarder une photo même si la victime insiste; Ne jamais oublier que je ne suis pas mandataire de la police.

Cas 3 : Si un parent vient nous voir en disant que son enfant a partagé des photos intimes, je dois référer le père au service de police; Il est important de vérifier l'information auprès des témoins s'il y a lieu; Puisque c'est un acte malveillant, je dois confisquer le cellulaire et appeler la police; Il ne faut pas répondre aux questions d'un journaliste. Je lui dis que je vais m'informer qui est responsable des communications et que cette personne lui communiquera sous peu.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Lorsqu'il s'agit de pornographie juvénile, la situation est délicate en soi, car il faut que la victime se sente rassurée et non humiliée, l'investigateur a besoin d'aide lui aussi, ce n'est pas évident pour les parents non plus, il faut être certain que les photos ne soient pas partagées, etc.

Pour ma part, je ne trouve jamais plaisant de devoir contacter la police, même si je sais que c'est ce que je dois faire.